

## Documents à joindre à votre demande

Une demande de permis doit contenir les renseignements et les documents suivants:

- 1) Le formulaire de demande de permis dûment complété et le paiement requis.
- 2) Le plan projet d'implantation effectué par un arpenteur-géomètre localisant entre autres :
  - a. L'identification cadastrale du terrain, ses dimensions et sa superficie, une indication et description des servitudes;
  - b. Les niveaux topographiques actuels et futurs du sol à l'aide de cotes ou de lignes d'altitude équidistantes permettant une bonne compréhension du site et du projet;
  - c. La distance entre tout cours d'eau ou lac et les bâtiments et ouvrages prévus, mesurée à partir de la ligne des hautes eaux;
  - d. Les niveaux d'excavation, le niveau du rez-de-chaussée et le nivellement proposé, par rapport à l'élévation réelle de la rue la plus près montrés par des cotes et des lignes d'altitude;
  - e. Les niveaux d'excavation de la rue et des égouts attenants au terrain;
  - f. La localisation et les dimensions au sol de chaque bâtiment projeté et des bâtiments existants sur le même emplacement;
  - g. Les distances entre chaque bâtiment et les lignes de l'emplacement;
  - h. La profondeur de la cour avant des emplacements adjacents;
  - i. L'aménagement paysager de l'emplacement avant les travaux, les espaces à déboiser, à excaver, les arbres à conserver, ainsi que la localisation et description des plantations de haies, arbres et arbustes;
  - j. La localisation des installations septiques et les distances par rapport aux prises d'eau potable sur l'emplacement et les emplacements voisins;

k. La localisation et la pente projetée des entrées charretières et des aires de stationnement;

l. Le drainage des eaux de surface;

m. La localisation des lignes électriques et téléphoniques, des murs et murets et des enseignes;

n. La date, le titre, le nord astronomique, l'échelle et les noms des personnes qui ont collaboré à la préparation du projet.

3) Des plans de construction exposant :

a. Plans de tous les niveaux du bâtiment (sous-sol, rez-de-chaussée et tous les étages) et indiquant l'usage et les dimensions de chaque pièce;

b. Les élévations à l'échelle de toutes les façades et coupes transversales, si requis, en indiquant la hauteur plancher/plafond de chaque niveau, la hauteur totale du bâtiment par rapport au niveau moyen du sol;

c. Les mesures extérieures du bâtiment;

d. Le niveau géodésique du plancher du premier étage;

e. Les matériaux utilisés;

Lorsque requis :

f. Les coupes du bâtiment ;

g. Les croquis couleur du bâtiment;

h. Les devis de construction;

i. La description et les plans de la fondation, ses dimensions et sa profondeur.

**Les plans de construction doivent être signés et scellés par un technologue en architecture ou un architecte.**

## Construction ou agrandissement d'un bâtiment principal



## Réglementation

Le bâtiment principal doit être conforme aux normes décrites dans le Code du bâtiment du Québec.

La construction doit respecter les règles établies à la grille des usages et normes.

Aucune construction n'est permise dans la bande de protection riveraine de 15 mètres, calculée à partir de la ligne des hautes eaux.

## Définition

### Bâtiment principal :

Bâtiment utilisé ou destiné à être utilisé pour abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des choses où s'exerce l'usage principal.

## Coût

### Pour un usage résidentiel :

- Habitation unifamiliale ou bifamiliale isolée 200 \$
- Habitation plurifamiliale et autres habitations 100 \$ par logement
- Chalet rustique, camp de chasse 100 \$
- Logement accessoire 100 \$

Le permis est valide pour une période de 12 mois.

**La Municipalité ne garantit aucunement que le présent dépliant soit à jour en tout temps et n'assume aucune responsabilité quant aux différences qu'il peut y avoir avec le texte officiel du règlement.**

**Pour consulter la réglementation complète, voir la section urbanisme sur notre site web. Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter le Service d'urbanisme.**

**Municipalité de Saint-Donat**

**490, rue Principale, Saint-Donat, Québec J0T 2C0**

**Téléphone 819.424.2383, poste 235**

**Télécopieur 819.424.5020**

**Courriel : [urbanisme@saint-donat.ca](mailto:urbanisme@saint-donat.ca)**

**[www.saint-donat.ca](http://www.saint-donat.ca)**

## Réglementation à valider auprès du Service de l'urbanisme pour les cas particuliers suivants :

- Mini-maisons ;
- Projets intégrés d'habitations ;
- Aménagement des sommets de montagnes et des zones de fortes pentes.

